

La répartition du budget

- Dotation agents : 55%
- Dotation enfants : 35%
- Colonies : 1,5%
- Voyages : 4%
- Loisirs/Billetterie : 1%
- Carte CE : 1%
- Secours Agents : 2,5%

Reliquat 2016 : 90 € par agent (CDI/CDD présents au 31/12/2016) en chèques vacances, semaine 16

Tranches retenues 6 tranches sur le revenu net imposable de l'agent (déclaratif 2016)

- Tranche A : revenu inférieur à 20 000 €
- Tranche B : revenu compris entre 20 000 et 24 999,99 €
- Tranche C : entre 25000 et 29 999,99 €
- Tranche D : entre 30 000 et 34 999,99 €
- Tranche E : entre 35 000 et 39 999,99 €
- Tranche F : 40000 € et plus

La dotation agents

- Tranche A : 560 €
- Tranche B : 500 €
- Tranche C : 440 €
- Tranche D : 380 €
- Tranche E : 340 €
- Tranche F : 260 €

Tous les agents en CDI sont éligibles, sans condition d'ancienneté et sans proratisation (temps partiel ou autre). Les CDI arrivés en cours d'année d'autres régions recevront une dotation au prorata du nombre de mois de présence.

Cette dotation est laissée au libre choix de l'agent dans le mode de versement : chèque-vacance, chèque-cadhoc, chèque-culture, remboursement sur justificatifs.

Pour les agents CDD, la dotation est basée sur la tranche A et proratisée en fonction de la durée du contrat.

La dotation enfants

- | | | |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| • Tranche A : 0/3ans : 500 € | 4/18 : 360 € | 18/26 scolarisés : 200 € |
| • Tranche B : 0/3ans : 450 € | 4/18 : 320 € | 18/26 scolarisés : 180 € |
| • Tranche C : 0/3ans : 400 € | 4/18 : 280 € | 18/26 scolarisés : 160 € |
| • Tranche D : 0/3ans : 350 € | 4/18 : 240 € | 18/26 scolarisés : 140 € |
| • Tranche E : 0/3ans : 300 € | 4/18 : 200 € | 18/26 scolarisés : 120 € |
| • Tranche F : 0/3ans : 250 € | 4/18 : 160 € | 18/26 scolarisés : 100 € |

- Pour les 0/3 et 4/18, dotation au libre choix.

-Dotation enfants en situation de handicap votée au CE du 30/03



Nouveautés

Un système de cagnotte pour financer les vacances séjour proposés par le CE sera possible.

La carte CE/Prestataire pourra aussi être abondée de manière complémentaire pour certaines actions proposées par le CE Occitanie.